

Réf. 2021 038

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
22/09/2021	01/10/2021	En exercice	Présents	Votants
		19	10	18

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la mairie à Fontenay- lès- Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, DELANGUE, JOAO et NORDBERG

MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, JACQUET, LAVAUD et RABY

Absent ayant donné procuration à :

Mme ARTUS a donné pouvoir à M. RABY

Mme DUPONT a donné pouvoir à M. JACQUET

Mme DUVAL a donné pouvoir à M. BRUNEL

Mme HENNOCQ a donné pouvoir à Mme DELANGUE

Mme JALABERT a donné pouvoir à M. CIPRES

Mme MAINGONAT a donné pouvoir à M. DEGIVRY

M. GOBLET a donné pouvoir à M. FRAPIER

M. SCHMIDT a donné pouvoir à Mme NORDBERG

Absent :

Mme MARCADÉ

Mme NORDBERG a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11.

VU le budget primitif 2021 adopté par délibération du Conseil municipal du 12 avril 2021.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires aux chapitres suivants :

- ✓ 011, 65, 022, 74 et 77 sur la section de fonctionnement
- ✓ 20, 21 et 020 sur la section d'investissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**ADOpte la décision modificative N°1 du budget principal 2021 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :**

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>BUDGET TOTAL</b>
001	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	15 108,44 €	-5 800,00 €	9 308,44 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations - Fonds divers	200,00 €	0,00 €	200,00 €
16	Emprunts et dettes	59 578,06 €	0,00 €	59 578,06 €
20	Immobilisations incorporelles	39 550,00 €	3 800,00 €	43 350,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 030 646,41 €	2 000,00 €	1 032 646,41 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45X-1	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 145 082,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 145 082,91 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>BUDGET TOTAL</b>
001	Résultat d'investissement reporté	138 252,28 €	0,00 €	138 252,28 €
021	Virement de la section de fonctionnement	260 000,00 €	0,00 €	260 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	215 000,00 €	0,00 €	215 000,00 €
13	Subventions d'investissement	172 495,00 €	0,00 €	172 495,00 €
14	Provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	8 335,63 €	0,00 €	8 335,63 €
16	Emprunts et dettes assimilés	351 000,00 €	0,00 €	351 000,00 €
23	Rbt d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45X-2	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 145 082,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 145 082,91 €</b>

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

  
 Le Maire,  
 Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture  
 091-219102431-20210927-DEL2021\_038-DE  
 Date de télétransmission : 04/10/2021  
 Date de réception préfecture : 04/10/2021